ARRIVÉ LE :
10 MARS 2014
SOUS PREFECTURE LODEVE 34

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~~

Délibération n°2014-12 du Comité syndical du Jeudi 20 Février 2014

~~~~

DEMANDE DE SUBVENTIONS INFORMATION ET COMMUNICATION AUPRES DES ACTEURS ET HABITANTS DU CŒUR D'HERAULT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE – AGENDA 21

L'an deux mil quatorze le vingt février à seize heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 7 février 2014.

Etaient présents ou représentés :	Yves BAILLEUX MOREAU, Christian BILHAC (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Manuel DIAZ, Bernard DOUYSSET, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Jean-Marcel JOVER, Jean-Claude LACROIX, Eric PALOC, Michel SAINTPIERRE, Philippe SALASC Jean TRINQUIER, Luc VIALA, Gérald VALENTINI, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Alain CAZORLA, Alain CHALAGUIER, Roger FAGES, André GAY, Joëlle GOUDAL Michel GUIBAL, Pierre GUIRAUD, Hadj MADANI, Rémy PAILLES, Frédéric ROIG,, Henri SOBELLA, Bernard SOTO,
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16	

La mise en œuvre du projet de développement durable du Cœur d'Hérault nécessite une communication pédagogique et informative auprès de la population. Au-delà d'une simple action d'information auprès du Grand public, l'enjeu est aussi de proposer au plus grand nombre de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Projet de territoire selon les principes et finalités des Agendas 21 locaux. Cette année 2014 est d'autant plus importante pour cet enjeu de participation citoyenne, qu'elle sera aussi consacrée à finaliser le projet de Charte de développement 2014-2025. Dans ce contexte, le rôle du Conseil de développement devra être renforcé. En effet, la loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles qui créé les Pôles d'équilibre territoriaux (article 79), propose la mise en place formelle de conseil de développement.

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
Décide,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

✓ D'approuver le projet d'action sur l'information et la communication auprès du Grand Public suivant :

1. Démocratie participative : accompagnement et co-animation du Conseil de développement, actions d'animation (3 cafés-débat/an) ; édition de la Charte de développement « Horizon 2025 » ; édition d'une plaquette grand public sur la Charte ; animations spécifiques dans le cadre du renouvellement de la reconnaissance en Agenda 21 de la Charte

2. Supports de communication : développement du site internet et présence sur les réseaux sociaux (travaux en régie), actualisation des données géoréférencées et statistiques de l'Observatoire territorial du Cœur d'Hérault ; édition de bulletins de l'Observatoire ; préparation et édition d'un numéro de la Revue « Regards » ; édition de la « Lettre du Contrat de Pays » ; édition du Bilan 2013 du Pays.

3. Ligne éditoriale : prestation auprès d'un chargé des relations presse afin de relayer correctement les actions du Pays (obtenir une meilleure visibilité du Pays)

✓ **D'approuver** le plan de financement présenté ci-dessous :

Plan de charges prévsionnel 2014		
Fonctionnement :	**Montant (TTC)**	%
Achats (à préciser)		0
Etudes, documentations		0
Communications, publicités, publications	9000,00	30
Voyages, déplacements	3000,00	10
Missions réception	2000,00	7
Prestataires	12000,00	40
Charges de personnel, salaires (CDD):	4000,00	13
Autres frais (à préciser)		0
TOTAL DEPENSES 2014	30000,00	100

Plan de financement prévsionnel 2014		
Fonctionnement :	**Montant (TTC)**	%
Autofinancement	5000,00	17
Subventions totales :		0
Conseil général de l'Hérault	20000,00	67
Conseil régional Languedoc-Roussillon		0
Etat français	5000,00	17
Union européenne		0
Autre(s) aide(s) publique(s) (préciser		0
Participations privées		0
TOTAL RECETTES 2014	30000,00	100

✓ **D'autoriser** le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement et le modifier éventuellement dans la limite du montant maximum voté

✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 07 mars 2014

Publiée le 07 mars 2014

Transmise le 07 mars 2014

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET